

## **RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2016 - 20h**

Le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Eglise s'est réuni le 1<sup>er</sup> décembre 2016, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, Maire.

Le procès-verbal de la séance du 08 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Les points soumis à délibération sont les suivants :

#### **1) Adhésion au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols.**

Le renforcement de l'intercommunalité instauré par la loi NOTRe s'est traduit pour le Cotentin par la création d'un EPCI (regroupant 9 communautés de communes et deux communes nouvelles) qui disposera au 1er janvier 2017 des compétences obligatoires dévolues par la loi, dont celle de l'urbanisme (SCOT, PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales).

Parallèlement, les communes membres d'un EPCI dont la population est supérieure à 10 000 habitants ne peuvent plus disposer de la mise à disposition gratuite des services déconcentrés de l'Etat pour assurer l'instruction des autorisations des droits des sols à compter donc du 1er janvier 2017.

En conséquence, la commune a fait le choix d'adhérer au service commun d'instruction du droit des sols qui sera créé auprès de la future communauté d'agglomération « Cotentin » et qui effectuera pour le compte de la commune les anciennes missions jusqu'ici effectuées par les services de l'Etat en matière d'urbanisme (instruction des permis de construire, permis d'aménager, certificats d'urbanisme opérationnels notamment).

#### **2) Demande de fonds de concours à la communauté de communes du canton de Saint-Pierre-Eglise pour le renouvellement partiel de la signalétique dans la commune.**

Dans le cadre du projet de réaménagement du centre-bourg, la commune a décidé du renouvellement partiel de la signalétique. Une partie des panneaux à changer ou à mettre en place concerne des équipements communautaires (office de tourisme, gymnase...). La commune sollicite donc la communauté de communes via la procédure du fonds de concours afin que celle-ci prenne en charge la quote-part des frais relative à la signalétique d'intérêt communautaire.

Le montant total des travaux atteint la somme hors taxes de 6967,42 €. La somme de 3036,69 € sera versée par la communauté de communes à la commune par le biais de ce fonds de concours.

#### **3) Accord de principe du conseil municipal pour un projet d'aménagement rue du Calvaire et pour 3 demandes de subvention dans le cadre de ce projet.**

Dans le cadre de son projet global de mise en valeur du centre-bourg, la commune souhaite aménager une nouvelle aire de stationnement destinée à accueillir une cinquantaine de véhicules rue du Calvaire. L'avant-projet, réalisé avec l'appui de l'Agence technique départementale, inclut notamment la collecte des eaux pluviales, la réalisation d'une liaison piétonne avec la rue du Calvaire et la mise en place d'un éclairage public.

Il pourrait être envisagé, en outre, de créer des réseaux (eau potable, eaux pluviales, assainissement, électricité...) qui desserviraient 3 parcelles constructibles situées également rue du Calvaire, derrière la nouvelle aire de stationnement.

Le montant maximal des travaux projetés, qui feront l'objet d'un marché, a été évalué à 224 000 euros TTC. Les crédits correspondants seront inscrits au projet de budget 2017.

Le conseil municipal a donné son accord de principe à ce projet et autorisé Monsieur le Maire à solliciter certaines subventions auprès du Département de la Manche et de Monsieur le Ministre Bernard CAZENEUVE (au titre de la réserve ministérielle) pour la réalisation de ce projet.

*La séance est levée à 21h20.*